



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 09649

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport: 23/17-03.20/05				
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :	<i></i>			
Demandeur: Celti 6leer - SekAiNG				
Personne sur place: 176.1/e/G/e code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite: Serve daffoute 47-6890 Li Bin				
Date de visite: 20/08/14 Date d'émission: 20/03/1) Références client: 592-4105939-6				
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 💓 276 bis et dérogations □ 271 bis 💓 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation : ✓ Protection générale du branchement				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		1		
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs		X		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		/	1	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels				
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	X			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			×	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	10		X	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre PAS MOCS VI A	He	x		
Résistance de dispersion de la prise de terre : A.S de Texe		X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Manquements / Notes :				
vace min si				
AND DESCRIPTION OF THE PROPERTY OF THE PROPERT				
V STORES THE RELEASE OF STORES OF A STORES		V CONTROL OF RELEASE		
<u>Conclusion</u> :			A A	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.LE. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle p ériod iqu	e est à effectuer	dans cc	
Conclusion: L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur. L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception:				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le				
même organisme en vue de compléter le dossier.		eno punistato	fr)/\	
CUFFARO artigreen.be	1		- V8	

Domenico

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport N: 0825 23/17-3 25/07	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☑ Absence de réseau général de terre. ☑ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
\square II ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câtole d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Hosena de Force of Abrae de Todifé in Hosena de Torre of Abrae de Todifé in Hosena de Torre of Abrae de Todifé in Hosena de Torre of Abrae de Todifé in Marie de La Company of Institute of CUFFARO Domenico	RAP/SOCONEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
39	-7